

 ACADÉMIE DE MAYOTTE <i>Liberté Égalité Fraternité</i>	FICHE DE POSTE
	Enseignant en milieu hospitalier
Division du 1 ^{er} degré – DPE1D	 Lettre de motivation et CV à envoyer par voie hiérarchique au DAASEN (division des personnels enseignants du premier degré)

Textes de référence : Circulaire n°2013-019 du 4 février 2013 - Décret n° 2017-444 du 29 mars 2017 relatif aux obligations réglementaires de service et aux missions - Circulaire n° 91-303 du 18 novembre 1991.

DISPOSITIF

L'enseignant en milieu hospitalier est chargé d'assurer la mise en œuvre du parcours de scolarisation des enfants hospitalisés, soit en favorisant la constitution de groupes d'enfants et d'adolescents dans l'établissement de soins, soit en proposant un enseignement individualisé auprès du malade. L'objectif est d'amener chacun d'eux à une activité intellectuelle et scolaire correspondant à son âge et à ses possibilités. Il est en outre chargé de maintenir un lien avec l'école d'origine et avec la vie extérieure à l'établissement hospitalier. Il élabore un projet scolaire harmonisant soins et enseignement et travaille à l'insertion ou à la réinsertion des enfants et adolescents malades dans le système scolaire ordinaire après les hospitalisations en relation avec les parents et l'équipe médicale. Il met en place, quand c'est possible et nécessaire, un dispositif pour assurer une scolarité à domicile en faisant appel à diverses ressources.

IMPLANTATION DU POSTE

Poste implanté dans les locaux du service de pédiatrie du centre hospitalier de Mayotte (CHM) à Mamoudzou.

CADRE GENERAL DE LA FONCTION – OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES DE SERVICE

Poste d'enseignant à temps complet soit 24 heures d'enseignement auxquelles s'ajoutent 108 heures annuelles. L'enseignant en hôpital perçoit une indemnité annuelle de coordination et de synthèse.

L'organisation hebdomadaire relève de l'autorité du médecin chef de service de l'unité de pédiatrie et validée par l'inspecteur de l'éducation nationale en charge de l'ASH.

SITUATION ADMINISTRATIVE

Placé sous l'autorité pédagogique de l'inspection de l'éducation nationale ASH, l'enseignant est également placé sous l'autorité fonctionnelle du directeur du CHU et du médecin chef de service et sous l'autorité hiérarchique du recteur.

PROFIL SOUHAITE

- Enseignant spécialisé (CAPA-SH, CAPSAIS, 2 CA-SH ou CAPPEI de préférence option C ou parcours TFMMI)
- Avoir exercé en Ulis, Rased, Unités d'enseignement ou Egpa.
- Posséder une solide expérience en qualité de professeur des écoles et avoir une très bonne connaissance du terrain.
- Véhicule personnel indispensable (les frais liés aux déplacements professionnels seront pris en charge).

CONNAISSANCES ET COMPETENCES MOBILISABLES

- Disposer de bonnes connaissances du système éducatif, du rôle des différents acteurs.
- Maîtriser les éléments composant le socle commun et les programmes.
- Avoir acquis une solide expertise en didactique et en pédagogie (maîtrise de la langue, mathématiques...).
- Posséder une bonne connaissance des théories de l'apprentissage, de la médiation, et des approches pédagogiques différenciées.
- Pouvoir mobiliser des ressources numériques dans les situations d'apprentissage et dans le lien avec la classe de l'élève.
- Connaître le secteur sanitaire et le fonctionnement d'un CHU.
- Être capable de travailler en équipe pluridisciplinaire et en partenariat avec les familles et les équipes pédagogiques.
- Faire preuve de rigueur dans la gestion de l'emploi du temps des élèves
- Faire preuve de disponibilité (horaires de travail adaptés aux contraintes de l'hôpital et du service aux familles).
- Disposer de bonnes capacités à communiquer, de qualités relationnelles et d'adaptabilité.
- Avoir une posture éthique fondée sur la discrétion professionnelle.
- Savoir se distancier face aux problématiques liées à la maladie.

Contact : Les candidats adresseront, par voie hiérarchique, leur candidature motivée au DAASEN (CV + lettre de motivation).

Ils feront l'objet d'un entretien par une commission ASH.